



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 46199

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la meunerie. Les analyses sectorielles indiquent que les résultats nets dégagés par cette filière sont seulement de 2 à 3 %. De plus, la campagne céréalière 2003-2004 a affecté dangereusement la rentabilité économique des entreprises du secteur s'ajoutant à la baisse de rendement. La taxe BAPSA sur les farines a un produit estimé à 63,9 millions d'euros alors que le résultat net annuel global de la meunerie française est de 38,5 millions d'euros hors export. La suppression de cette taxe dans la loi de finances pour 2005 représenterait une aide substantielle pour ce secteur en crise. Il lui demande si une telle mesure serait envisageable.

Texte de la réponse

La revalorisation de 4,95 % consécutive à la conversion en euros du taux de la taxe BAPSA sur les farines à compter du 1er janvier 2002, fixée à 16 euros par tonne, a été la seule à intervenir depuis sa fixation lors de la campagne de 1993. Rapportée sur les dix dernières années, cette hausse de la taxe constitue une revalorisation de 0,5 % par an en moyenne, alors qu'une prise en compte de l'érosion monétaire, principe antérieurement applicable, aurait conduit à une augmentation de plus de 1,5 % par an en moyenne. La taxe sur les farines contribue au financement de la protection sociale agricole ; elle génère une ressource de près de 40 millions d'euros versée au budget annexe des prestations sociales agricoles, qui s'avère particulièrement nécessaire dans le contexte financier actuel du BAPSA. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé de modifier, ni a fortiori de supprimer cette taxe. Les entreprises de meunerie bénéficieront des mesures d'allègement de la fiscalité des sociétés prévues dans le projet de loi de finances pour 2005.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46199

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6729

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8644